

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 203

1<sup>er</sup> février 2011

### SOMMAIRE

Accenture SCA .....	9705	Paca Location S.à r.l. ....	9726
AMB Villebon Holding S.à r.l. ....	9698	Parchausan Holding S.A. ....	9737
Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	9709	Parchausan Holding S.A. ....	9737
Concordis S.à.r.l. ....	9722	Patron EMF S.à r.l. ....	9725
Crystal Amaranth S.à r.l. ....	9734	Patron Investments II S.à.r.l. ....	9725
E-Complexxys S.à r.l. ....	9723	Patron Investments II S.à.r.l. ....	9726
Elektron Investments 2 S.à r.l. ....	9702	Peintures-Décors Oestreicher S.à r.l. ....	9726
Fidji Luxco (BC) .....	9717	Planigo S.A. ....	9726
FS Invest S.à r.l. ....	9724	Quattro Luxembourg S.à r.l. ....	9726
FS Invest S.à r.l. ....	9716	Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l. .....	9741
Gerba S.A. ....	9742	Radman Holding S.A. ....	9743
Glass Wharf S.à r.l. ....	9709	Randstad Holding Luxembourg S.à r.l. ...	9741
Hydre S.A. ....	9702	Randstad Luxembourg North America S.à r.l. ....	9741
Immo Raer AG .....	9704	RCW Partners .....	9742
Internationale Maklergesellschaft Luxem- bourg S.à r.l. ....	9704	Repeg Holdings Lux, Sàrl .....	9743
Invest Communication S.A. ....	9704	Resolution Bremen S.à r.l. ....	9742
JIZOKA Invest S.à r.l. ....	9723	Resource Partners Holdings I S.à r.l. ....	9742
Kauri Cab Preco S.à r.l. ....	9727	Rischette S.à r.l. ....	9743
Leander S.à r.l. ....	9742	Rohm and Haas Luxembourg Holding S.à r.l. ....	9743
Lilet S.à r.l. ....	9705	Rovi International Solutions S.à r.l. ....	9743
MD Management S.A. ....	9716	Scania Treasury Luxembourg .....	9744
Menuiserie GAUL et CLEES s.à.r.l. ....	9716	Simpat S.à r.l. ....	9744
Merlyn Investments S. à r.l. ....	9702	Sitios S.A. ....	9744
Minotaur S.à r.l. ....	9716	SMC (Sales Management Consulting) S.à r.l. ....	9744
Mobri .....	9716	Sportline S.A. ....	9744
Multi Electronics Sàrl .....	9717	Strongbow Capital Holdings S.A. ....	9701
Navelance S.A. ....	9722	Tesalia General Partner S.à r.l. ....	9738
O. & C. Investments S.A., S.P.F. ....	9702	Uppington Investments .....	9734
Olexco S.A. ....	9725	Visua.Net Sàrl .....	9741
Olexco S.A. ....	9725	WT3 Europe S.à r.l. ....	9717
Omniserv S.à r.l. ....	9725		
Orlanne S.A. ....	9738		

**AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.337,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

In the year two thousand and ten on the first day of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of AMB Villebon Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.356, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 5, 2007, under number 2811 page 134892 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been lastly amended by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 25, 2010, under number 414 page 19869.

**THERE APPEARED:**

- AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.995, and

- AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.809, (together the Partners),

Hereby represented by Me Emilie Viard, avocat, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal,

which powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Partners have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Partners hold all the shares in the capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction of the capital of the Company by an amount of forty-one thousand one hundred and sixty-nine euro (EUR 41,169.-) in order to bring the capital from its present amount of eighty-six thousand five hundred and six euro (EUR 86,506.-) represented by (i) forty-one thousand one hundred and seventy (41,170) class A shares, (ii) forty-one thousand one hundred and sixty-nine (41,169) class B shares and (iii) four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) class C shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to forty-five thousand three hundred and thirty-seven euro (EUR 45,337.-) represented by (i) forty-one thousand one hundred and seventy (41,170) class A shares and (ii) four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) class C shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of forty-one thousand one hundred and sixty-nine (41,169) class B shares, with payment of the redemption price amounting to one million four hundred sixty-one thousand twenty-six euro (EUR 1,461,026), by way of transfer with effect as of 1 December 2010 of the full ownership of the thirty-two thousand four hundred and forty-one (32,441) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each held by the Company and issued by AMB Villebon Distribution Center 2 S.A.S., a limited liability company (société par actions simplifiée) validly incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 77 Esplanade Du General De Gaulle Tour Opus 12 La Défense 9, 92914 Paris La Défense CEDEX, France, registered with the French Register of Commerce and Companies under number 500 995 238 R.C.S. NANTERRE (AMB VDC2 SAS), in lieu of payment in cash, to the holder (s) of class B shares;

3. Amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the above capital reduction and cancellation of class B shares;

4. Amendment of the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the class B shares in the partners' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Partners have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Partners resolve to reduce and hereby reduce the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand one hundred and sixty-nine euro (EUR 41,169.-) in order to bring the capital from its present amount of eighty-six thousand five hundred and six euro (EUR 86,506.-) represented by (i) forty-one thousand one hundred and seventy (41,170) class A shares, (ii) forty-one thousand one hundred and sixty-nine (41,169) class B shares and (iii) four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) class C shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to forty-five thousand three hundred and thirty-seven euro (EUR 45,337.-) represented by (i) forty-one thousand one hundred and seventy (41,170) class A shares and (ii) four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) class C shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of forty-one thousand one hundred and sixty-nine (41,169) class B shares, with payment of the redemption price amounting to one million four hundred sixty-one thousand and twenty-six euro (EUR 1,461,026), by way of transfer with effect as of 1 December 2010 of the full ownership of the thirty-two thousand four hundred and forty-one (32,441) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each held by the Company and issued by AMB VDC2 SAS in lieu of payment in cash, to the holder (s) of class B shares.

The Partners resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the capital reduction and the subsequent cancellation of the fortyone thousand one hundred and sixty-nine (41,169) class B shares, as follows:

Partner	Class A shares	Class C shares
AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. ....	41,170	4,167
Total .....	41,170	4,167

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Partners resolve to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at forty-five thousand three hundred and thirty-seven euro (EUR 45,337.-) represented by fortyone thousand one hundred and seventy (41,170) Class A shares and four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) Class C shares, each share having a par value of one euro (EUR 1.-).”

*Fourth resolution*

The Partners resolve to amend the partners’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the class B shares in the partners’ register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le premier jour de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de AMB Villebon Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.356, constituée le 17 octobre 2007 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 décembre 2007 sous le numéro 2811 page 134892 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 23 décembre

2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 février 2010, sous le numéro 414 page 19869.

#### ONT COMPARU:

- AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.995, et

- AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.809,

(ensemble les Associés),

ici représentés par Me Emilie Viard, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille cent soixante-neuf euros (EUR 41.169,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-six mille cinq cent six euros (EUR 86.506,-) représenté par (i) quarante et un mille cent soixante-dix (41.170) parts sociales de classe A, (ii) quarante et un mille cent soixante-neuf (41.169) parts sociales de classe B, et (iii) quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quarante-cinq mille trois cent trente-sept euros (EUR 45.337,-) représenté par (i) quarante et un mille cent soixante-dix (41.170) parts sociales de classe A et (ii) quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de quarante et un mille cent soixante-neuf (41.169) parts sociales de classe B, avec règlement du prix de rachat s'élevant à un montant de un million quatre cent soixante et un mille vingt-six euros (EUR 1.461.026,-), par dation en paiement avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010 de la pleine propriété de trente-deux mille quatre cent quarante et une (32.441) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par la Société et émises par AMB Villebon Distribution Center 2 S.A.S., société par actions simplifiée valablement constituée et existante selon la loi française, ayant son siège social à 77 Esplanade Du General De Gaulle Tour Opus 12 La Défense 9, 92914 Paris La Défense CEDEX, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Français sous le numéro 500 995 238 R.C.S. NANTERRE (AMB VDC2 SAS), au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe B.

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus et l'annulation des parts sociales de classes B ;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'annulation de toutes les parts sociales de classe B dans le registre des associés de la Société ; et

5. Divers.

III. Que les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de réduire et réduisent par la présente le capital social de la Société d'un montant de quarante et un mille cent soixante-neuf euros (EUR 41.169,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-six mille cinq cent six euros (EUR 86.506,-) représenté par (i) quarante et un mille cent soixante-dix (41.170) parts sociales de classe A, (ii) quarante et un mille cent soixante-neuf (41.169) parts sociales de classe B, et (iii) quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quarante-cinq mille trois cent trente-sept euros (EUR 45.337,-) représenté par (i) quarante et un mille cent soixante-dix (41.170) parts sociales de classe A et (ii) quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de quarante et un mille cent soixante-neuf (41.169) parts sociales de classe B, avec règlement du prix de rachat s'élevant à un montant d'un million quatre cent soixante et un mille vingt-six euros (EUR 1.461.026,-), par dation en paiement avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010 de la pleine propriété de trente-deux mille quatre cent quarante et une (32.441) parts sociales ayant une valeur nominale de

vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par la Société et émises par AMB VDC2 SAS, au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe B.

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionariat dans la Société se présente, suite à la réduction de capital social et l'annulation subséquente des quarante et un mille cent soixante-neuf (41.169) parts sociales de classe B, de la manière suivante:

Associés	Parts sociales de classe A	Parts sociales de classe C
AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. ....	41.170	4,167
Total .....	41.170	4,167

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille trois cent trente-sept euros (EUR 45.337,-) représenté par quarante et un mille cent soixante-dix (41.170) parts sociales de Classe A et quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-)."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement et l'annulation de toutes les parts sociales de classe B dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Viard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54969. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165381/207.

(100191879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Strongbow Capital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.914.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 2 décembre 2010*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 2 décembre 2010;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Citco Fund Services (Luxembourg) S.A., Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- décide que les sommes et actifs dûs aux créiteurs ou aux actionnaires qui n'ont pas pu leur être distribués seront conservés en dépôt par le liquidateur pendant une durée de six mois et seront ensuite déposés auprès de la "Caisse de Consignation" à Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Strongbow Capital Holdings S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010167074/22.

(100193046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Hydre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.852.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010171510/11.

(100198806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**O. & C. Investments S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010171567/13.

(100199160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Elektron Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Merlyn Investments S. à r.l.)**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.461.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of November.

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Jackpot S.à r.l., a private limited liability company, duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 13 - 15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, entered into the Register of Commerce and Companies in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) under number B 131.217 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy, given on November 8<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforementioned, have requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») Merlyn Investments S.à r.l. (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 6<sup>th</sup>, 2007, registered with the Luxembourg trade and companies register

under the number B133.461, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2850 of December 8<sup>th</sup>, 2007.

- The articles of incorporation of the Company have not been amended so far
- The Company's share capital is set at EUR 12,500 divided into 500 shares with a nominal value of EUR 25 each.
- The Sole Shareholder holds all the 500 shares of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company has required the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the corporate name of the Company from "Merlyn Investments S.à r.l." into "Elektron Investments 2 S.à r.l." and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "Elektron Investments 2 S.à r.l."."

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 11.** In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall given effect to by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Jackpot S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.217 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 08 novembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- La partie comparante est l'Associé Unique de "Merlyn Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.461, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2850 du 08 décembre 2007 (ci-après la "Société").

- Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.
- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 représenté par 500 parts avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune.
- L'Associé Unique détient les 500 parts de la Société

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Merlyn Investments S.à r.l." en "Elektron Investments 2 S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a la dénomination "Elektron Investments 2 S.à r.l." "

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11.** En vertu de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 concernant les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de qui ces parts ont été nanties. Cette personne peut, en accord avec l'associé ayant nanti les parts sociales, exercer tous les droits dudit associé dans le cadre de la convocation d'une assemblée des associés ou de l'adoption de résolutions des associés, y compris, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée des associés et de demander l'ajout de questions à l'ordre du jour, de convoquer cette réunion lui-même, et de proposer et d'adopter des résolutions par écrit. Il sera donné effet, par la Société, à tout contrat conclu entre un associé et un créancier gagiste régissant les droits ci-dessus qui lui aura été divulgué, et toute décision ne sera valablement adoptée que si elle l'a été en conformité avec ces dispositions.»

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010166417/101.

(100192227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**Immo Raer AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 103.026.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171514/10.

(100199109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Internationale Maklergesellschaft Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 140.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171525/11.

(100199308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Invest Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.297.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010171526/11.

(100198800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Lilet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.028.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010171538/11.

(100199272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Lilet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.028.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010171539/11.

(100199306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

---

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Accenture SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79874 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 December 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 609, dated 8 August 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 16 November 2009 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 177, dated 28 January 2010.

The Meeting is chaired by Mr Robert Jan Vlug, having his professional address at 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Scott K. Ahlstrom, having his professional address at 161 North Clark Street, Chicago, IL 60601, United States of America, as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Mr Paul Bosch van Drakestein, having his professional address at 30 Fenchurch Street London, EC3M 3BD, United Kingdom, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders, present or represented, and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the Shareholders, the representatives of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary to be filed at the same time than this deed with the registration authorities.

Proxies from Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,311,290,080.00 (one billion three hundred and eleven million two hundred ninety thousand and eighty Euro) divided into 1,049,032,064 (one billion forty-nine million thirty-two thousand and sixty-four) shares having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 24 of the Company's articles of association to fix the ratio used for determination of the redemption price or number of shares of Accenture plc Class A Ordinary Shares to be issued for the redemption of Class I Common Shares from the Limited Shareholders (as defined in the Company's articles of association) so the definition of Valuation Ratio in said article 24 reads as follows:

"The "Valuation Ratio" at any time shall equal 1.00, provided that the Valuation Ratio shall be subject to adjustment from time to time pursuant to the following provisions of this Article 24.

If Accenture plc:

(i) pays a dividend or makes a distribution on its Accenture plc Class A Ordinary Shares in Accenture plc Class A Ordinary Shares,

(ii) subdivides its outstanding Accenture plc Class A Ordinary Shares into a greater number of shares,

(iii) combines its outstanding Accenture plc Class A Ordinary Shares into a smaller number of shares,

(iv) makes a distribution on its Accenture plc Class A Ordinary Shares in shares of its share capital other than Accenture plc Class A Ordinary Shares or

(v) issues by reclassification of its Accenture plc Class A Ordinary Shares any shares of its share capital,

then the Valuation Ratio in effect immediately prior to such action shall be adjusted so that the holder of Class I Common Shares thereafter redeemed may receive the redemption price or number of shares of share capital of Accenture plc, as the case may be, which it would have owned immediately following such action if it had redeemed immediately prior to such action (after taking into account any corresponding action taken by the Company).

In the event of any business combination, amalgamation, restructuring, recapitalization or other extraordinary transaction directly or indirectly involving Accenture plc or any of its securities or assets as a result of which the holders of Accenture plc Class A Ordinary Shares shall hold voting securities of an entity other than Accenture plc, the terms "Accenture plc Class A Ordinary Shares" and "Accenture plc" shall refer to such voting securities formerly representing or distributed in respect of Accenture plc Class A Ordinary Shares and such entity, respectively."

III. The Shareholders have been duly convened to the Meeting by two convening notices containing the agenda of the Meeting published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N°2292 of 27 October 2010 and N°2371 of 5 November 2010, and in the Tageblatt of 27 October 2010 and of 5 November 2010 respectively and that the hereunder resolution will have to be passed with a quorum of half of the outstanding share capital of the Company and with a 2/3 majority, which is represented at the Meeting and with the consent of the general partner of the Company.

IV. It appears from the attendance list, that out of 1,049,032,064 shares in circulation, 647,769,725 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

The Meeting subsequently passes with at least a 2/3 majority the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting notes the approval given by the Company's general partner (the General Partner) in its resolutions taken on 15 November 2010 (the Resolutions) with respect to the amendment to the definition of the "Valuation Ratio" in the Articles.

As approved by the General Partner in its Resolutions, the Meeting resolves to amend and hereby amends the definition of the "Valuation Ratio" which is in article 24 of the Articles, so as to read:

"The "Valuation Ratio" at any time shall equal 1.00, provided that the Valuation Ratio shall be subject to adjustment from time to time pursuant to the following provisions of this Article 24. If Accenture plc:

(i) pays a dividend or makes a distribution on its Accenture plc Class A Ordinary Shares in Accenture plc Class A Ordinary Shares,

(ii) subdivides its outstanding Accenture plc Class A Ordinary Shares into a greater number of shares,

(iii) combines its outstanding Accenture plc Class A Ordinary Shares into a smaller number of shares,

(iv) makes a distribution on its Accenture plc Class A Ordinary Shares in shares of its share capital other than Accenture plc Class A Ordinary Shares or

(v) issues by reclassification of its Accenture plc Class A Ordinary Shares any shares of its share capital,

then the Valuation Ratio in effect immediately prior to such action shall be adjusted so that the holder of Class I Common Shares thereafter redeemed may receive the redemption price or number of shares of share capital of Accenture

plc, as the case may be, which it would have owned immediately following such action if it had redeemed immediately prior to such action (after taking into account any corresponding action taken by the Company).

In the event of any business combination, amalgamation, restructuring, recapitalization or other extraordinary transaction directly or indirectly involving Accenture plc or any of its securities or assets as a result of which the holders of Accenture plc Class A Ordinary Shares shall hold voting securities of an entity other than Accenture plc, the terms "Accenture plc Class A Ordinary Shares" and "Accenture plc" shall refer to such voting securities formerly representing or distributed in respect of Accenture plc Class A Ordinary Shares and such entity, respectively."

There being no further business on the agenda, the Chairman closes the Meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders present or the proxyholders, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same present Shareholders or proxyholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the present Shareholders and the proxyholders, said persons signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le quinzième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenu l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Accenture SCA, une société en commandite par actions de droit Luxembourg ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg (L-1855) et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 79874 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 22 décembre 2000, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 609 en date 8 août 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 16 novembre 2009 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 177 en date du 28 janvier 2010.

L'Assemblée est présidée par M. Robert Jan Vlug, ayant son adresse professionnelle au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (le Président).

Le Président nomme M. Scott K. Ahlstrom, ayant son adresse professionnelle au 161 North Clark Street, Chicago, IL 60601, Etats-Unis d'Amérique, comme secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme M. Paul Bosch van Drakestein, avocat, ayant son adresse professionnelle au 30 Fenchurch Street London, EC3M 3BD, Royaume-Uni, comme scrutateur (le Scrutateur) (la Président, le Secrétaire, et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les Associés, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans la liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Associés, les représentants des associés, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire et sera enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités compétentes.

Les procurations des Associés représentés à la présente Assemblée resteront aussi annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités compétentes après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La Société a un capital social souscrit, émis et libéré en totalité de 1.311.290.080,00 euros (un milliard trois cent onze millions deux cent quatre-vingtdix mille quatre-vingts euros) divisé en 1.049.032.064 (un milliard quarante-neuf millions trente-deux mille soixante-quatre) actions ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 euro) chacune.

II. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 24 des statuts de la Société afin de fixer le rapport d'évaluation utilisé pour la détermination du prix de rachat ou du nombre d'actions ordinaires de classe A d'Accenture plc devant être émises pour le rachat d'Actions Ordinaires de Catégorie I détenues par les Associés Commanditaires (tels que définis au sein des statuts de la Société) afin que la définition du Rapport d'Evaluation au sein dudit article 24 soit la suivante:

"Le "Rapport d'Evaluation" est à tout moment égal à 1,00, sous réserve que le Rapport d'Evaluation soit l'objet d'un ajustement périodique en application des dispositions suivantes du présent article 24.

Si Accenture plc:

(i) paie un dividende ou effectue une distribution sur ses Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc en actions ordinaires de catégorie A d'Accenture plc,

(ii) sous-divise ses Actions Ordinaires de Catégorie d'Accenture plc en circulation en un plus grand nombre d'actions,

(iii) réunit ses Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc en circulation en un plus petit nombre d'actions,

(iv) effectue une distribution sur ses Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc en actions de son capital actions autres que des actions ordinaires de catégorie A d'Accenture plc ou

(v) émet, par voie de nouvelle classification de ses Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc, toutes actions de son capital actions,

alors, le Rapport d'Evaluation en effet immédiatement avant une telle mesure est ajusté de telle sorte que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie I rachetées par la suite puissent recevoir le prix de rachat ou le nombre d'actions dans le capital social d'Accenture plc selon le cas, dont ils auraient été propriétaires immédiatement après une telle mesure si ces actions avaient été rachetées immédiatement avant cette mesure (après avoir tenu compte de toute mesure correspondante prise par la Société)."

III. les Associés ont été dûment convoqués à l'Assemblée par deux notices contenant l'agenda de l'Assemblée et publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2292 du 27 octobre 2010 et N°2371 du 5 novembre 2010 et respectivement dans le Tageblatt du 27 octobre 2010 et du 5 novembre 2010, que les résolutions ci-dessous devront être passées avec un quorum de la moitié du capital social émis de la Société et avec une majorité des 2/3 qui est représentée à l'Assemblée et avec le consentement du gérant commandité de la Société.

IV. Qu'il apparait de cette liste de présence que sur les 1.049.032.064 actions en circulation, 647.769.725 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Par conséquent, l'Assemblée passe les résolutions suivantes à une majorité représentant au moins les 2/3:

*Résolution unique*

L'Assemblée constate l'approbation donnée par le gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité) au sein de ses résolutions prises le 15 novembre 2010 (les Résolutions) en relation avec la modification de la définition du "Rapport d'Evaluation" au sein des Statuts.

Tel qu'approuvée par le Gérant Commandité dans ses Résolutions, l'Assemblée décide de modifier et par la présente modifie la définition du "Rapport d'Evaluation" situés à l'article 24 des Statuts afin de lire:

"Le "Rapport d'Evaluation" est à tout moment égal à 1,00, sous réserve que le Rapport d'Evaluation soit l'objet d'un ajustement périodique en application des dispositions suivantes du présent article 24.

Si Accenture plc:

(i) paie un dividende ou effectue une distribution sur ses Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc en actions ordinaires de catégorie A d'Accenture plc,

(ii) sous-divise ses Actions Ordinaires de Catégorie d'Accenture plc en circulation en un plus grand nombre d'actions,

(iii) réunit ses Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc en circulation en un plus petit nombre d'actions,

(iv) effectue une distribution sur ses Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc en actions de son capital actions autres que des actions ordinaires de catégorie A d'Accenture plc ou

(v) émet, par voie de nouvelle classification de ses Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc, toutes actions de son capital actions,

alors, le Rapport d'Evaluation en effet immédiatement avant une telle mesure est ajusté de telle sorte que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie I rachetées par la suite puissent recevoir le prix de rachat ou le nombre d'actions dans le capital social d'Accenture plc selon le cas, dont ils auraient été propriétaires immédiatement après une telle mesure si ces actions avaient été rachetées immédiatement avant cette mesure (après avoir tenu compte de toute mesure correspondante prise par la Société).

Dans le cas de toute association, fusion, restructuration, recapitalisation d'activité ou de toute autre opération extraordinaire impliquant directement ou indirectement Accenture plc ou quelconque de ses titres ou actifs, en conséquence de quoi les détenteurs Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc détiennent des titres assortis de droits de vote dans une société autre qu'Accenture plc, les termes "Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc" et "Accenture plc" feront référence aux titres assortis de droits de vote représentant auparavant ou distribués respectivement au titre d'Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc ou de cette société."

N'ayant plus aucun point à l'ordre du jour, le Président clôture l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des Associés présents et des mandataires, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des dits Associés présents et des mandataires, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture du présent acte aux Associés présents et aux mandataires, ceux-ci ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. JAN VLUG, S. K. AHLSTROM, P. BOSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52267. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165356/202.

(100191994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 106.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010172074/14.

(100200071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Glass Wharf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.300.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., a public limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under no B124 671, represented by Mr Franck Ruimy, managing director, with professional address in London SW1X7LX, 1 Knightsbridge,

here represented by Mrs Sylvie LEXA, with professional address at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of GLASS WHARF S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager or by the signature of any agent(s) to whom such signature authority has been delegated.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by CADOGAN INVESTMENTS, S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

*Expenses*

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 14,703.30 (exchange rate (median price) on November 28, 2010: GBP 1.- = EUR 1.17626).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Resolutions of the sole partner*

The sole partner, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Franck Ruimy, born on February 6<sup>th</sup>, 1971 in Casablanca (Morocco) with professional address in 1 Knightsbridge, London SW1X 7LX (United Kingdom); and

- Mr Ely Michel Ruimy, born on December 31<sup>st</sup>, 1964 in Casablanca (Morocco) with professional address in 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le trentième jour de novembre

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 124671, représentée par Monsieur Franck Ruimy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Londres SW1X7LX, 1 Knightsbridge,

ici représentée par Madame Sylvie Lexa, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.



**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de GLASS WHARF S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## **B - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents British Pounds (GBP 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq British Pounds (GBP 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et Libération*

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents British Pounds (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

### *Frais*

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 14.703,30 (taux de change (median price) du 28 novembre 2010: GBP 1,- = EUR 1,17626).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves,
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mr Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX (Royaume Uni); et
  - Mr Ely Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ (Royaume Uni).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC / 2010 / 54362. Reçu soixante-quinze euros

*Le Receveur (signé): Tom BENNING.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165539/348.

(100191370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Minotaur S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171550/11.

(100199260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Menuiserie GAUL et CLEES s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 36.

R.C.S. Luxembourg B 94.659.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171549/10.

(100199168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**MD Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 101.373.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2010.

Référence de publication: 2010171555/11.

(100198760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Mobri, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.056.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171558/10.

(100199189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: DKK 1.541.102.800,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 Septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest S.à r.l.

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010171889/15.

(100199077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Multi Electronics Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Am Hock 2.  
R.C.S. Luxembourg B 93.893.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171560/10.

(100198992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**WT3 Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 120.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010171661/13.

(100198696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 111.801.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of November.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Orane Mikolajayk, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of Fidji Luxco (BC), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 9A Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111801 (the "Company"), pursuant to a resolution of the Commandité of the Company dated 9 August 2010.

An excerpt of the minutes of said resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 February 2006, number 386.

2) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger on 1 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) Pursuant to article 6.1 of the updated articles of association of the Company as of 1 September 2010, the Company's subscribed share capital is currently set at one million eight hundred eighty-eight thousand three hundred seven euro and fifty cents (EUR 1,888,307.50) represented by fully paid up shares, consisting of three hundred nineteen thousand six hundred thirteen (319,613) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, two hundred eleven thousand forty-two (211,042) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, four hundred thirty-four thousand six hundred sixty-nine (434,669) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, forty-four thousand six hundred twenty-six (44,626) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, ninety-one thousand four hundred ninety-six (91,496) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, ninety-four thousand one hundred ninety-six (94,196) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, three hundred fifteen thousand three (315,003) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and one (1) Commandité Share with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25).

4) Pursuant to article 6.13 ("Authorised capital") of the articles of incorporation as of 1 September 2010, the Company's authorised capital is currently set at twenty-two million five hundred sixty-six thousand four hundred thirty-five euro

(EUR 22,566,435) represented by fully paid up shares, consisting of twelve million nine hundred seventy-four thousand three hundred fifty-seven (12,974,357) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, two hundred fifty-five thousand four hundred twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, thirty-two thousand two hundred twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, sixtysix thousand eight hundred seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, one hundred forty-one thousand five hundred sixty-two (141,562) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and three hundred eighty-two thousand six hundred ninety-eight (382,698) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

5) In accordance with article 6.13 of the articles of incorporation of the Company, during the period of five years, from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed of incorporation, the Commandité is authorised to increase once, or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. The Commandité is also authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders.

6) By resolutions adopted on 25 October 2010 the Commandité of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of fifteen thousand four hundred forty-six euro and twenty-five cents (EUR 15,446.25) so as to increase it from its current amount of one million eight hundred eighty-eight thousand three hundred seven euro and fifty cents (EUR 1,888,307.50) up to an amount of one million nine hundred three thousand seven hundred fifty-three euro and seventy-five cents (EUR 1,903,753.75), through the issuance of four thousand fifty-one (4,051) Class F Ordinary Shares having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro and eight thousand three hundred six (8,306) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all to be paid up in cash.

7) Effective as of 25 October 2010, four thousand fifty-one (4,051) Class F Ordinary Shares having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro and eight thousand three hundred six (8,306) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each have been subscribed by Xavier de Sarrau, born on December 11, 1950 in Toulouse (France), residing 12 quai Gustave Ador, 1207 Genève (Switzerland) (the "Subscriber").

9) The above new Class F Ordinary Shares and new Class G Ordinary Shares (together the "Newly Issued Shares") have been allocated as follows:

Twelve thousand three hundred fifty-seven (12,357) Newly Issued Shares are subscribed by the Subscriber for a total subscription price of sixty thousand eleven euro and three cents (EUR 60,011.03) allocated as follows:

- four thousand fifty-one (4,051) Class F Ordinary Shares are subscribed by the Subscriber for an aggregate subscription price of thirty-nine thousand five hundred seventy-eight euro and twenty-seven cents (EUR 39,578.27), allocated as follows:

(i) five thousand sixty-three euro and seventy-five cents (EUR 5,063.75) have been allocated to the share capital of the Company;

(ii) thirty-four thousand five hundred fourteen euro and fifty-two cents (EUR 34,514.52) have been allocated to the share premium of the Company;

- eight thousand three hundred six (8,306) Class G Ordinary Shares are subscribed by the Subscriber for an aggregate subscription price of twenty thousand four hundred thirty-two euro and seventy-six cents (EUR 20,432.76), allocated as follows:

(iii) ten thousand three hundred eighty-two euro and fifty cents (EUR 10,382.50) have been allocated to the share capital of the Company;

(iv) ten thousand fifty euro and seventy-six cents (EUR 10,050.26) have been allocated to the share premium of the Company.

10) All the Newly Issued Shares have been fully paid up in cash by the prenamed subscribers so that the total amount of sixty thousand eleven euro and three cents (EUR 60,011.03) at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

11) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of the Newly Issued Shares, article 6.1 shall be amended and shall read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one million nine hundred three thousand seven hundred fifty-three euro and seventy-five cents (EUR 1,903,753.75) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) three hundred nineteen thousand six hundred thirteen (319,613) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(b) two hundred eleven thousand forty-two (211,042) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(c) four hundred thirty-four thousand six hundred sixty-nine (434,669) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(d) forty-four thousand six hundred twenty-six (44,626) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(e) ninety-one thousand four hundred ninety-six (91,496) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(f) ninety-eight thousand two hundred forty-seven (98,247) Class F Ordinary Shares, having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro;

(g) three hundred twenty-three thousand three hundred nine (323,309) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree."

12) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of the Newly Issued Shares, article 6.13 shall be amended and shall read as follows:

" **6.13 Authorised Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at twenty-two million five hundred fifty thousand nine hundred eighty-eight euro and seventy-five cents (EUR 22,550,988.75) represented by:

(a) twelve million nine hundred seventy-four thousand three hundred fifty-seven (12,974,357) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(b) four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;

(c) two hundred fifty-five thousand four hundred twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;

(d) thirty-two thousand two hundred twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

(e) sixty-six thousand eight hundred seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

(f) one hundred thirty-seven thousand five hundred eleven (137,511) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and

(g) three hundred seventy-four thousand three hundred ninety-two (374,392) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandité is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandité may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about [ ] euro (EUR [ ]).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour de novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Fidji Luxco (BC), a société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 9A Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11180 (la "Société") conformément à une résolution du gérant unique de la Société du 9 août 2010.

Un extrait du procès-verbal de la dite résolution, après avoir été paraphé "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 5 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386, en date du 22 février 2006.

2) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Me Joseph Elvinger en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) Conformément à l'article 6.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à un million huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent sept euros et cinquante cents (EUR 1.888.307,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en trois cent dix-neuf mille six cent treize (319.613) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, deux cent onze mille quarante-deux (211.042) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, quatre cent trente-quatre mille six cent soixante-neuf (434.669) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, quarante-quatre mille six cent vingt-six (44.626) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-seize (91.496) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-seize (94.196) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, trois cent quinze mille trois (315.003) Actions Ordinaires de Classe G, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et une (1) Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

4) Conformément à l'article 6.13 ("Capital Autorisé") des statuts coordonnés de la Société en date du 29 décembre 2009, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à un montant de vingt-deux millions cinq cent soixante-six mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 22.566,435), représenté par douze millions neuf cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-sept (12.974.357) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, deux cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, cent quarante et un mille cinq cent soixante-deux (141.562) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, trois cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (382.98) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

5) Conformément à l'article 6.13 des statuts coordonnés de la Société, Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. De plus, à moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants.

6) Conformément aux résolutions en date du 25 octobre 2010, le Gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze mille quatre cent quarante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 15.446,25) afin de le porter de son montant actuel de un million huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent sept euros et cinquante cents (EUR 1.888.307,50) à un montant d'un million neuf cent trois mille sept cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.903.753,75) par l'émission de quatre mille cinquante et une (4.051) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et huit mille trois cent six (8.306) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes libérées par un apport en espèces.



7) Ayant pour effet la date du 25 octobre 2010, quatre mille cinquante et une (4.051) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et huit mille trois cent six (8.306) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par Xavier de Sarrau, né le 11 décembre 1950 à Toulouse (France), résidant au 12 quai Gustave Ador, 1207 Genève (Suisse) (the "Souscripteur").

8) Les Actions Ordinaires de Classe F et les Actions Ordinaires de Classe G (ensemble les "Nouvelles Actions Ordinaires") ont été affectées au capital social de la manière suivante:

Douze mille trois cent cinquante-sept (12.357) Nouvelles Actions Ordinaires seront souscrites par le souscripteur pour un montant total de soixante mille onze euros et trois cents (EUR 60.011,03) affecté de la manière suivante:

- quatre mille cinquante et une (4.051) Actions Ordinaires de Classe F seront souscrites par le souscripteur pour un montant total de trente-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et vingt-sept cents (EUR 39.578,27) affecté de la manière suivante:

(v) cinq mille soixante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 5.063,75) seront affectés au capital social de la Société;

(vi) trente-quatre mille cinq cent quatorze euros et cinquante-deux cents (EUR 34.514,52) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

- huit mille trois cent six (8.306) Actions Ordinaires de Classe G seront souscrites par le souscripteur pour un montant total de vingt mille quatre cent trente-deux euros et soixante-seize cents (EUR 20.432,76) affecté de la manière suivante:

(i) dix mille trois cent quatre-vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 10.382,50) seront affectés au capital social de la Société;

(vii) dix mille cinquante euros et vingt-six cents (EUR 10.050,26) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

9) Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés, soit un montant total de soixante mille onze euros et trois cents (EUR 60.011,03) à la disposition de la Société, tel que justifié au présent notaire.

10) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 6.1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million neuf cent trois mille sept cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.903.753,75) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) trois cent dix-neuf mille six cent treize (319.613) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(b) deux cent onze mille quarante-deux (211.042) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(c) quatre cent trente-quatre mille six cent soixante-neuf (434.669) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(d) quarante-quatre mille six cent vingt-six (44.626) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(e) quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-seize (91.496) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(f) quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-sept (98.247) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(g) trois cent vingt-trois mille trois cent neuf (323.309) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les actionnaires en conviennent autrement."

11) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 6.13 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.13. Capital autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de vingt-deux millions cinq cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 22.550.988,75), représenté par:

(a) douze millions neuf cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-sept (12.974.357) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;

(c) deux cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;

(d) trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(e) soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(f) cent trente-sept mille cinq cent onze (137.511) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(g) trois cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (374.392) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. MIKOLAJAYK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52797. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010164634/300.

(100191245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

### **Navelance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.523.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171566/10.

(100199311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

### **Concordis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.926.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010172094/14.

(100199980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**E-Complexxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. JIZOKA Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-6835 Boudlerbach, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 147.619.

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Andreas BAUMANN, Geschäftsführer, geboren in Echternach, am 17. April 1970, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, Auf den Oesen, 31 (Deutschland);

2° Frau Myriam MELCHERS, Hausfrau, geboren in Ettelbrück, am 29. Oktober 1971, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, Auf den Oesen, 31 (Deutschland);

3° Herr Maximilian WARSHITSKY, Kaufmann, geboren in Vinica (Ukraine), am 13. Februar 1981, wohnhaft in D-14059 Berlin, Rognitzstrasse, 17 (Deutschland).

Welche Erschienenen, handelnd und vertreten wie gesagt, den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die vorgenannten Erschienenen und 1° und 2° sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JIZOKA Invest S.à r.l., mit Sitz in L-6835 Boudlerbach, Haus 2, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 147.619, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 30. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1729 vom 8. September 2009, abgeändert gemäss Urkunde des Notars Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 25. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 469 vom 4. März 2010.

Herr Andreas BAUMANN, vorgenannt unter 1°, und Frau Myriam MELCHERS, vorgenannt unter 2°, übertragen hiermit unter aller Gewähr rechtens, ihre einhundertsechszwanzig (126) Anteile, d.h. Herr Andreas BAUMANN dreiundsechzig Anteile und Frau Myriam MELCHERS dreiundsechzig Anteile, die sie in der Gesellschaft JIZOKA Invest S.à r.l. besitzen, an den unter 3° vorgenannten Herrn Maximilian WARSHITSKY, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung hat der unter 3° vorgenannte alleinige Gesellschafter der Gesellschaft JIZOKA Invest S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt der Gesellschafter, dass alle einhundertsechszwanzig (126) Anteile der Gesellschaft durch den unter 3° vorgenannten Herrn Maximilian WARSHITSKY gehalten werden.

*Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst die Finanzbeteiligungsgesellschaft in eine Gesellschaft mit kommerziellem Zweck umzuwandeln und somit Artikel 3 der Satzungen abzuändern, der nunmehr lautet wie folgt:

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Verwaltung und Entwicklung eines oder mehrerer Geschäfte für den Handel sowie den europaweiten Grosshandel und Internethandel für Kauf und Verkauf von Waren der Foto-, Video-, Ton-, Vervielfältigungs- und Wiedergabetechnik jeglicher Art und Systeme, sowie auch den Handel mit Artikeln dieser Branche und von Artikeln, die in dieser Branche erst in Zukunft auf den Markt gebracht werden.

Des Weiteren hat die Gesellschaft zum Zweck den Kauf und Verkauf von Telefonen, GSM (Handys), Computern, DVD-Spielen und -Playern, Speichermedien, Haushaltsgeräten und -zubehör, Kühlschränken, Waschmaschinen, Trocknern, Küchengeräten sowie anderen Konsumgütern.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst

Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.“

*Dritter Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von „JIZOKA Invest S.à.r.l.“ in „E-Complexxys S.à r.l.“ umzuändern und demnach Artikel 1, Absatz 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

**Art. 1. (Absatz 1).** „Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ‚E-Complexxys S.à r.l.‘.“

*Vierter Beschluss*

Der Gesellschafter nimmt die Niederlegung des Mandates von Frau Myriam BAUMANN-MELCHERS als Geschäftsführerin an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

*Sechster Beschluss*

Der Gesellschafter ernennt als alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer:

Herrn Maximilian WARSHITSKY, vorgenannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Herr Maximilian WARSHITSKY, vorgenannt unter 3<sup>o</sup>, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft E-Complexxys S.à r.l., nimmt die vorgenannten Anteilsübertragungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Der Notar hat den unter 3<sup>o</sup> vorgenannten Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-) abgeschätzt.

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Andreas Baumann, Myriam Melchers, Maximilian Warshitsky, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., LAC/2010/54388. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010165593/83.

(100192131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 1.541.102.800,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 Septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest S.à r.l.

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010171890/15.

(100199078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Olexco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.712.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010171569/10.

(100198753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Olexco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.712.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010171570/10.

(100198762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Omniserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.

R.C.S. Luxembourg B 132.573.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171571/10.

(100198783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Patron EMF S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.148.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171573/11.

(100199182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Patron Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.759.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171574/11.

(100199197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Quattro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.990.

Les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171586/12.

(100199088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Patron Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.759.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171575/11.

(100199198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Peintures-Décors Oestreicher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 103.741.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171576/10.

(100199264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Paca Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010171577/10.

(100198733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Planigo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171584/10.

(100199309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Kauri Cab Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.266.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under Luxembourg Law, established and having its registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

duly represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 1 December 2010,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the “Company”) governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of «KAURI CAB PRECO S.a r.l.”.

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at fifteen thousand euros (15'000.- EUR) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventyfive per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.



**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

- KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.", prenamed: six hundred shares . . . . . 600

All six hundred (600) shares have been fully paid in cash, so that the amount of fifteen thousand Euro (15'000.- EUR) is at the free disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. .

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2010.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euros.

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2010:

- Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof, the present deed has been drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed this original deed together with Us the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constitué comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les comparants ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «KAURI CAB PRECO S.à r.l.».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie

d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15'000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan – Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant (s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

- «KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.», prénommée, six cents parts sociales . . . . . 600

Toutes les six cents (600) parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15'000.- EUR) est la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2010:

- M. Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

- Mme Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la patrie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15394. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010164757/384.

(100190603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Upington Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 145.229.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010171642/9.

(100198801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Crystal Amaranth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.252.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Crystal Amaranth S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.252, incorporated by deed enacted by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, on 31 August 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2196, page 105387 dated 15 October 2010 (the "Company").

The meeting is opened at 9.00 a.m. and is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard and the meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice rights;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000,000 (two million Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 2,000,000 (two million) new shares of EUR 1 (one Euro) each;
3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2 to 4 above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000,000 (two million Euro), so as to raise the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred Euro), by the issue of 2,000,000 (two million) new shares of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 2,000,000 (two million Euro).

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares referred to above, by Treofan Germany GmbH & Co. KG, a company organized under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Bergstrasse, 66539, Neunkirchen, Germany (the "Contributor"), through the contribution in cash described below.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe to the totality of the New Shares, with an aggregate value of EUR 2,000,000 (two million Euro).

The New Shares have been fully paid up by the Contributor through a contribution in cash.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Gikan Holding Limited: 12,500 (twelve thousand five hundred) shares;
- Treofan Germany GmbH & Co. KG: 2,000,000 (two million) shares.

The notary acts that the 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash described above having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

"The Company's capital is set at EUR 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred Euro), represented by 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand seven hundred euro (€ 2,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed at 9.30 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Crystal Amaranth S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.252, constituée par un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 31 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2196, page 105387 du 15 octobre 2010 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures et est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est précisé sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000.000 d'EUR (deux millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cents euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales d'1 EUR (un euro) chacune;
3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions 2 à 4 ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.000.000 d'EUR (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cents euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales d'1 EUR (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), la totalité devant être libérée par voie d'apport en numéraire de 2.000.000 d'EUR (deux millions d'euros).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus, par Treofan Germany GmbH & Co. KG, une société constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Bergstrasse, 66539, Neunkirchen, Allemagne (l'«Apporteur»), par le biais de l'apport en numéraire décrit ci-dessous.

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur totale de 2.000.000 d'EUR (deux millions d'euros).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apporteur par un apport en numéraire.



*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'apport en numéraire décrit ci-dessus ayant été entièrement payé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Gikan Holding Limited: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales;
- Treofan Germany GmbH & Co. KG: 2.000.000 (deux millions) de parts sociales.

Le notaire acte que les 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution suivante.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cents euros), représenté par 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cents) parts sociales d'1 EUR (un euro) chacune.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle, en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ deux mille sept cents euros (€ 2.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée à 9.30 heures.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, qui a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13420. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010165432/178.

(100191961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Parchausan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.366.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010171579/11.

(100198807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Parchausan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.366.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2010171580/11.

(100198808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Orlanne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 125.325.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 29 novembre 2010

6<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour ORLANNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010174283/16.

(100199406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Tesalia General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.294.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présents Statuts par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée (S.à r.l.), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts sous la dénomination de TESALIA GENERAL PARTNER S.à r.l. (ci-après «la Société»).

**Art. 2.** L'objet de la société est d'acquérir et de détenir des actions commanditées d'une ou différentes sociétés d'investissement à capital variable organisées comme sociétés en commandite par actions, à constituer selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et pour agir comme leur gérant et actionnaire commandité avec une responsabilité illimitée.

La Société peut entreprendre toute activité commerciale ou financière nécessaire à l'accomplissement de son objet.

La Société peut procéder à des emprunts, de quelque nature ou forme, ainsi qu'émettre des obligations ou titres similaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine que des événements politiques ou militaires majeurs, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles me-

sures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une entreprise luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-), divisé en quinze (15) parts sociales avec une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune.

Chaque part donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence à l'associé ou aux associés existant(s), en proportion à la part du capital social que représentent ses/leurs parts sociales.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société.

**Art. 8.** Les parts de la Société sont librement cessibles entre les associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts du défunt ne peuvent être transférées à de nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise au cas où les parts sont transférées aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10.** Ni les créanciers, ni les ayants droit, ni les héritiers ne peuvent, pour quelque raison que ce soit, faire apposer des scellés sur les avoirs ou les documents de la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Dans les relations avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et autoriser toutes les transactions en rapport avec l'objet de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de sa (leur) mandat. Il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) ad nutum.

La Société sera engagée, dans tous les cas, par la signature de son gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux d'entre eux, ou encore par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui devra désigner un président en son sein, et pourra désigner un vice-président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui aura pour mission de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur décision du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la société à moins qu'il en soit autrement dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant comme président pro-tempore par un vote à la majorité des membres présents à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à l'avis de convocation par consentement écrit, câble, télégramme, télex ou facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion se tenant à un moment et un lieu déterminé dans une résolution précédente adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou en cas de résolutions écrites, approuvées et signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à une réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par câble, télégramme ou facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si une majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion. Si, au cours d'une réunion, le nombre de voix pour ou contre une résolution sont à égalité, le président de l'assemblée aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le procès-verbal prouvant la résolution.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre, sont signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa (leur) position, aucune responsabilité personnelle en relation avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable(s) que pour l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

**Art. 17.** A l'exception d'une majorité plus importante décidée par les présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des Statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dresse un inventaire indiquant les valeurs de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé a accès à cet inventaire et au bilan au siège social de la Société.

**Art. 21.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont réservés pour l'établissement d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que la réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Le solde peut être librement utilisé par les associés. Le solde peut être distribué sur décision de l'assemblée générale des associés. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut distribuer des dividendes intérimaires dans l'hypothèse où des fonds suffisants sont disponibles pour cela.

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après apuration du passif, sera partagé entre les associés en proportion de leurs parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour toute question qui n'est pas réglée par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération du capital social*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, et ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GRACIA BARBA, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 07 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165799/152.

(100191309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Visua.Net Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 88.679.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010171643/9.

(100198944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.953.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171587/11.

(100199089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.187.694.125,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171588/11.

(100199090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 316.117.800,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.086.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171589/11.

(100199091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**RCW Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 115.385.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 12 juillet 2010*

*3<sup>ème</sup> Résolution*

Le Conseil d'Administration prend note de la nouvelle dénomination de MAGMA CONSULT qui est désormais MAGGMA Sprl.

Le Conseil d'Administration prend note de la désignation de Monsieur Marco Ranieri, demeurant à B-1170 Bruxelles, 130, chaussée de Boitsfort, Belgique en qualité de représentant permanent de la société Maggma Sprl, Administrateur.

*Pour RCW PARTNERS*

*Signature*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010174286/16.

(100199411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Resolution Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Leander S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171590/12.

(100199262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Resource Partners Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.990.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60654 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010171592/10.

(100199106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Gerba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.937.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2010.

*Pour GERBA S.A.*

*Société anonyme holding*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Mireille WAGNER / Isabelle GERLAXHE*

Référence de publication: 2011000243/15.

(100203123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Rohm and Haas Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 150.427.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010171594/12.

(100199070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Rovi International Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.  
R.C.S. Luxembourg B 97.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171596/10.

(100198734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Radman Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 101.298.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24.12.10.

Référence de publication: 2010171597/10.

(100198964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Repeg Holdings Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.569.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 84.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010171600/11.

(100198951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Rischette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6130 Junglinster, 4, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 97.302.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Gérant*

Référence de publication: 2010171601/10.

(100199267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

---

**Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010171604/11.

(100198915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Sportline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9519 Wiltz, 2A, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 99.653.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171605/10.

(100199208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Simpat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.

R.C.S. Luxembourg B 129.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171609/10.

(100198786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**Sitios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.517.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SITIOS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171612/12.

(100199073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

**SMC (Sales Management Consulting) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 101.527.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171613/10.

(100199138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.